

SERVICES AUX HABITANTS



Assistante sociale

10 rue d'Auvergne

41000 BLOIS

Tél : 02 54 55 82 82 ou

sec.nord.loire@departement41.fr

Chaque MDCS assure cinq missions : l'accueil et l'orientation, la proximité, l'insertion, la protection maternelle et infantile et l'enfance.

Assistances maternelles agréées de la commune

Mme DA SILVA Emilie

Tél : 02.54.87.38.85

Mme COLIN Angélique

Tél : 02.54.87.46.91

(liste également disponible sur le site du Conseil

Général www.assistant-maternel-41.fr)

Conciliateur de justice

Vous avez un litige. N'hésitez pas à saisir le Conciliateur de Justice. C'est simple, gratuit, rapide.

Renseignez-vous auprès du tribunal d'instance de votre domicile

Sur internet : www.conciliateurs-justice-41.com

Par courriel : conciljustice41@wanadoo.fr

Par téléphone au 02.54.45.16.19

La Maison de la Justice et du Droit

Lieu d'accueil et de permanences juridiques de proximité, de professionnels du droit, d'institutions, et d'associations pour répondre à toute demande d'information juridique.

Accueil du lundi au vendredi

9h00-12h15 et 13h30-17h15

3 place Bernard Lorjou - 41000 Blois

Téléphone : 02.54.45.16.16 ou mjd-blois@justice.fr



**France
services**

A votre service et au plus proche de vous

Dans le camping-car de la Communauté de communes Beauce Val de Loire, Adeline et Annie, les deux conseillères France services, assurent des permanences dans les trente communes du territoire.

Elles vous accompagnent dans vos démarches administratives sur internet ou papier. Elles contribuent à faciliter la relation avec les administrations et vous orientent vers le bon interlocuteur.

Une question juridique ? Une juriste du Conseil départemental vous reçoit gratuitement le troisième lundi après-midi de chaque mois sur Mer. Pour cela, il vous suffit de prendre rendez-vous par téléphone auprès de France services.

2025 - Dates des présences à Lorges : vendredi matin

3 janvier

7 février

7 mars

4 avril

2 mai

6 juin

4 juillet

1er août

5 septembre

3 octobre

7 novembre

5 décembre



Adeline et Annie vous reçoivent exclusivement sur rendez-vous.

☎ 06 77 16 46 94

Brigade Territoriale Mobile de THORE LA ROCHETTE

« qui nous sommes et de ce que nous faisons »

Nous sommes une unité composée à l'heure actuelle de cinq personnels (six à l'avenir).

Nous sommes compétents sur les 118 communes de la Compagnie de Gendarmerie de VENDOME, ce qui comprend le secteur territoriale des brigades de PEZOU, DROUE, MONDOUBLEAU, MONTOIRE, SAVIGNY SUR BRAYE, SAINT AMAND LONGPRE, MARCHENOIR, BEAUCE LA ROMAINE et SELOMMES.

Nous avons vocation à être au cœur de vos territoires en venant au contact de la population, des élus, des commerçants, des chefs d'entreprises, des agriculteurs, des responsables d'association, notamment par des patrouilles pédestres.

A ce titre, nous venons dans les mairies que nous avons déjà contactées, prendre ponctuellement des permanences où vous pouvez venir vous renseigner, exposer une problématique, déposer une main courante ou une plainte, ou tout simplement nous rencontrer.

Courant 2025, nous serons équipés d'un Gendtruck. Il s'agit d'un véhicule aménagé pour vous recevoir et prendre nos permanences directement sur la place de vos villages.

Nous communiquons déjà nos permanences en mairie et continuerons à le faire quand nous en serons dotés, via l'application nationale "Ma Sécurité", en plus de la communication faite par vos mairies.

Nous avons également des missions de prévention, que nous menons dans les écoles et collèges de vos secteurs, mais aussi dans vos communes par le biais de réunions publiques sur des thèmes tels que les escroqueries, le démarchage téléphonique, le porte à porte et la lutte contre les cambriolages.

La Brigade Territoriale Mobile de THORE LA ROCHETTE promène le "aller vers" la population, la communication et le bien vivre ensemble dans notre ruralité.

Quelques conseils :

Lorsque vous recevez un mail, un SMS, un appel, soyez toujours vigilant, assurez-vous de l'identité réelle de celui qui en est à l'origine.

Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires, vos pièces d'identité, ni d'information personnelle quelle qu'elle soit.

Verrouillez votre maison, que vous soyez à l'intérieur, dans votre jardin, partis pour quelques minutes ou en vacances. Signalez à vos voisins de confiance et à la gendarmerie proche de chez vous, vos dates de vacances via le dispositif "Tranquillité vacances" qui permettra aux gendarmes de surveiller votre habitation.

Ne gardez pas d'espèce chez vous, et cachez vos bijoux précieux si vous en avez, soyez inventifs!



Pour mieux nous identifier, notre équipe, de gauche à droite: **la Gendarme Léa MONNET**, **le Gendarme Justin COURTAT**, **l'Adjudant Sébastien LEGATELOIS**, **l'Adjudante-Cheffe Céline BRAILLY**, et **l'Elève-Gendarme Jehan LE GUENNEC**.

ENVIRONNEMENT



COLLECTE DES DECHETS

La collecte des ordures ménagères est réalisée tous les 15 jours le lundi des semaines impaires.

Les déchets à jeter : Les produits d'hygiène (couches, serviettes hygiéniques, lingettes, mouchoirs en papier usagés, rasoirs, brosse à dent, coton-tige...), sacs aspirateur, masques, éponges, cintres, vaisselle en verre ou en porcelaine.

Les déchets doivent être mis en sacs poubelle fermés, dans le bac vert.

Les bacs sont à sortir la veille au soir du jour de passage.

La collecte des emballages recyclables est réalisée une fois tous les 15 jours le lundi des semaines paires.

LES CONSIGNES DE TRI

À RECYCLER

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !

- Emballages en plastique (bouteilles, flacons, sacs, sachets, films, papier, carton et cartons)
- Cartonnets et briques alimentaires
- Emballages en métal
- Journaux, magazines
- Catalogues, livres, annuaires
- Courriers, lettres, enveloppes

LES BONNES GESTES

- ✓ vidés
- ✓ non lavés
- ✓ non imbriqués
- ✓ en vrac

À RECYCLER

EMBALLAGES EN VERRE À VIDER INUTILE DE LES LAVER

- Pots et bocaux en verre
- Bouteille en verre

À RECYCLER

FILIÈRE TEXTILE

À apporter dans les containers dédiés : petits vêtements, linge de maison, grande vêtements, chaussures

À COMPOSTER

FILIÈRE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Tonnes de gazon, fleurs fanées, petits branchages, mauvaises herbes, reste de repas, sachets de thé, filtres à café, épluchures de fruits et de légumes...

Nouveauté !
À partir du 1^{er} janvier 2024, une nouvelle obligation gouvernementale impose le tri des biodéchets.

À DÉPOSER

FILIÈRE DÉCHETTERIE

À apporter dans une des 7 déchetteries : bois, cartons, débris et gravats, encombrants, métaux, déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), mobilier, piles, batteries et déchets toxiques

À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES DANS LA POUBELLE ORDINAIRE

Quelques renseignements du Code Rural concernant la plantation d'arbres et arbustes sur votre propriété.



Pour les arbres ne devant pas dépasser 2 mètres :

Pour respecter la législation et ne pas avoir d'ennuis avec vos voisins, vos haies doivent être plantées à 0.5 m minimum des limites séparatives, taillées, ne pas dépasser ces limites et d'une hauteur maximum de 2 mètres.

Pour les arbres devant dépasser 2 mètres :

La distance en limite séparative est portée à 2 mètres minimum. Ces arbres doivent être taillés.

En cas de non-respect de ces distances, les voisins sont en droit de vous obliger à abattre les végétaux incriminés.

Entretien des haies et des arbres : faites le tour de votre propriété. En ce qui concerne les arbres ou haies qui dépassent sur la voie publique, j'invite les personnes concernées à couper toutes les branches dépassant. En cas d'accident, vous seriez impliqués.

Ne jetez pas vos déchets verts dans les fossés, la déchetterie est à votre disposition.

Entretien des trottoirs et Développement durable

Pour le désherbage des trottoirs :

La loi, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2017, interdit aux communes l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs parterres. En effet, les pesticides viennent polluer notre environnement. Au-delà des impacts environnementaux, les pesticides sont fortement suspectés d'avoir des effets sur notre santé.

Chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien devant sa porte, sa partie de trottoir, caniveau, allée, etc., en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.

Si un accident survient à cause d'un manquement à l'obligation d'entretien du trottoir, vous pouvez être poursuivi par la victime.

Boîte aux lettres normalisée

Afin de faciliter la distribution de vos colis et courriers, il est important de choisir une boîte aux lettres normalisée.

Qu'est-ce qu'une boîte aux lettres normalisée ?

Une **boîte aux lettres** sert à recevoir à domicile tous types d'envois (colis, courriers, presse...), elle doit être positionnée à l'adresse indiquée, en bordure de voie ouverte à la circulation publique et placée à l'entrée d'un logement, à un endroit accessible sans danger par votre facteur. N'oubliez pas d'inscrire dessus le nom de tous les habitants du foyer dans le **porte-étiquette** prévu à cet effet.

En **habitat collectif**, les boîtes aux lettres doivent être libres d'accès ou peuvent être positionnées dans des halls d'entrée sécurisés et accessibles grâce à un pass ou un système sécurisé VIGIK. De plus, la boîte aux lettres est individualisée pour chaque logement. Elle est identifiée avec le numéro d'appartement. A partir de 6 boîtes aux lettres, votre gestionnaire à l'obligation d'installer un tableau indicateur mentionnant le nom par ordre alphabétique et le numéro de la boîte aux lettres ainsi que celui de l'appartement.

Dans tous les cas, assurez-vous qu'elle est bien équipée d'une serrure compatible « Pass facteur » pour permettre le dépôt ou l'enlèvement de vos colis (retours ou expéditions depuis votre boîte aux lettres).

Comment bien poser votre boîte aux lettres normalisée ?

Celle-ci doit être accessible et à la bonne hauteur. Pour le mode d'installation, vous avez le choix entre l'encastrer, la fixer sur un mur ou la poser sur pied. C'est à vous de faire votre choix selon vos envies mais aussi les contraintes de votre habitation.

TARIFS MUNICIPAUX

LA SALLE DES FÊTES

Pour une journée en semaine				
	Habitant de la commune (fournir un justificatif)	Hors commune	Associations de la commune	Associations hors commune
Location	200,00 €	300,00 €	Gratuit	100,00 €
Chauffage	50,00 €	50,00 €	Gratuit	50,00 €
Vaisselle	20,00 €	20,00 €	Gratuit	20,00 €
Lave-vaisselle	20,00 €	20,00 €	Gratuit	20,00 €
Sono portable	30,00 €	Pas de loc	Gratuit	Pas de loc
Pour un week-end (location du vendredi soir au lundi matin)				
	Habitant de la commune (fournir un justificatif)	Hors commune	Associations de la commune	Associations hors commune
Location	300,00 €	450,00 €	Gratuit	150,00 €
Chauffage	70,00 €	70,00 €	Gratuit	70,00 €
Vaisselle	20,00 €	20,00 €	Gratuit	20,00 €
Lave-vaisselle	20,00 €	20,00 €	Gratuit	20,00 €
Sono portable	30,00 €	Pas de loc	Gratuit	Pas de loc

Le chauffage est demandé pour toutes locations du 1er octobre au 31 mars

Réservation à faire à la mairie avec les documents ci-dessous :

- 1 chèque de caution de 500€ pour le bâtiment et 1 chèque de 50€ à l'ordre du trésor public pour le ménage
- 1 chèque de 50% du montant de la location à l'ordre du trésor public
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile avec les dates de locations
- 1 convention co-signée par le Maire (fournie par la mairie)
- 1 justificatif de domicile



LE CIMETIERE - CONCESSIONS

Dans le terrain communal :	Concession de 15 ans	230,00€
	Concession de 30 ans	340,00€
	Concession de 50 ans	450,00€

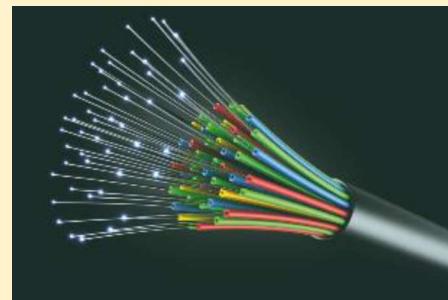
Dans une caverne ou en columbarium :	Concession de 15 ans	280,00€
	Concession de 30 ans	390,00€
	Concession de 50 ans	500,00€

Une majoration de 200 euros sera demandée pour une concession avec caveau, quelle que soit sa durée.

Tarifs fixés par délibération du 4 juin 2024.



**IMPORTANT : FIN DU RESEAU DES LIGNES
TELEPHONIQUES CUIVREES
ET RACCORDEMENT AU RESEAU FIBRE OPTIQUE.**



La France est lancée, depuis 2013, dans un vaste chantier de modernisation de son infrastructure de communication avec pour objectif la généralisation de la fibre optique à la fin 2025.

En parallèle, Orange a engagé le processus de cessation d'utilisation et de retrait de son réseau en cuivre, support du réseau téléphonique commuté historique et des offres ADSL, avec une échéance fixée à 2030.

Le réseau cuivre est le réseau qui fournit les services téléphoniques et internet par ADSL. Ce réseau qui a désormais plus de 50 ans, ne permet plus toujours une qualité de connexion internet suffisante pour vos usages quotidiens. Un plan de fermeture a été mis en place partout sur le territoire par Orange sous la surveillance de l'Autorité de régulation des télécoms (ARCEP).

Vous avez peut-être encore recours au réseau cuivre pour :

- Votre connexion internet, si votre facture ou votre contrat mentionnent un abonnement ADSL.
- Vos appels téléphoniques si vous utilisez un téléphone fixe via le réseau téléphonique historique (prise en T).
- Votre alarme, dispositif de téléassistance, et autres appareils reliés via des fils en cuivre. En cas de doute, vous pouvez vérifier votre facture ou votre contrat, ou prendre directement contact avec votre opérateur ou votre fournisseur de service.

Pour Lorges, la société Orange arrête la commercialisation de son réseau cuivré au 01 janvier 2026. A partir de cette date, toute nouvelle demande de raccordement téléphonique ou internet sera obligatoirement réalisée par la fibre optique.

A compter du 31/01/2028, le réseau cuivre Orange cessera définitivement de fonctionner. Si vous n'êtes pas raccordé au réseau fibré, votre téléphone ne fonctionnera plus.

Il ne reste donc plus que 3 ans aux administrés de la commune pour se raccorder au réseau fibre optique. Si vous ne l'êtes pas encore, vous devez initier les démarches auprès des fournisseurs d'accès à internet.

A l'approche de la fermeture, les opérateurs peuvent être très sollicités, et le temps de raccordement peut être long. Des travaux peuvent être nécessaires pour assurer la desserte interne de votre logement. Il est important d'anticiper ces démarches !

Pour les abonnés au seul réseau téléphonique des offres existent. Ces offres sont généralement moins chères que celles héritées des anciens abonnements France-Télécom ou Orange. Pour les installations de téléassistance (présence verte, ...), des systèmes connectés existent. Renseignez-vous.

Par ailleurs, méfiez-vous des démarchages abusifs et signalez-les en mairie.

A Lorges, sauf exception, tous les logements sont raccordables à la fibre optique. En cas de difficulté de raccordement, vous devez contacter la société Val de Loire Fibre, l'opérateur chargé du déploiement de la fibre optique pour le Loir-et-Cher.

SYNDICAT EAU - SIAEP



Composition du conseil syndical

Président : DENIS Bruno
Vice-Présidente : BLOQUET-MASSIN Catherine
Conseillers : DUC Bernard, GRUGIER-CREQUINE Marie-Claire, HENNEQUIN Patrice,
NOYEAU Éric
Suppléants : BOURGEOIS Gérard, BRETON Alain, MOLIMARD Alain

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous adresser mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année 2025.

Comme vous l'avez probablement remarqué, en 2024 notre château d'eau a subi un ravalement et a été orné d'une fresque à la fois simple et élégante.

Cette année s'annonce riche en transformations. En effet, le contrat de maintenance avec la SAUR arrivant à échéance, désormais, ce sera la société SUEZ qui aura en charge le contrôle de notre château d'eau.

A compter du 1er janvier 2025, une réforme des redevances des Agences de l'eau entrera en vigueur.

Cette réforme, initiée dans le cadre de la loi de finances 2024, permet de mieux répartir les coûts liés à la gestion durable de l'eau, de renforcer la préservation de la ressource et de consolider le principe pollueur-payeur pour tous les usagers domestiques, industriels ou agricoles.

Les redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte seront remplacées par trois nouvelles redevances, présentes dans la section « Organismes publics » de votre facture, la redevance sur la consommation d'eau potable, la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif (Lorges ne devrait pas être concerné par cette redevance, en principe). Nous sommes à la recherche de nouvelle solution pour vous fournir une eau de meilleure qualité et améliorer notre réseau.

« C'est quand le puits est sec que l'eau devient richesse. »

Je vous réitère tous mes vœux pour cette nouvelle année qui débute.

Le Président,



Tarifs de l'eau

Consommation : 1.65 euros/m³
Taxe d'abonnement : 91.10 euros/an

Secrétariat du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) :

Téléphone : 02.54.87.43.01

Email : mairielorges@orange.fr

LE BUREAU DE L'APE

Gwénaëlle CORNALY	Présidente 06.87.72.50.05
Yann LABORDE	Vice-Président
Samantha DOUCET HILLION	Secrétaire 06.98.95.75.21
Mathilde HUGUET	Secrétaire Adjointe
Elodie MICHEL	Trésorière 06.20.93.62.66
Anne-Claire RABIER-COCHONNEAU	Trésorière Adjointe



APE TALCY-LORGES



: apetalcylorges@hotmail.com



: APE de Talcy – Lorges



L'Association des Parents d'Élèves des écoles de Talcy et de Lorges organise plusieurs actions dans l'année pour récolter des fonds afin de contribuer aux divers projets pédagogiques, à l'achat de livres, aux sorties scolaires...

Nous remercions les enseignantes avec lesquelles nous collaborons lors des manifestations scolaires telles que le spectacle de Noël, le Carnaval et la traditionnelle kermesse pour le plus grand plaisir des enfants.

Nous voudrions remercier les maires du RPI et plus particulièrement la mairie de Lorges pour le prêt de salle des fêtes et d'un local, la mairie de Roches et de Briou pour leur don, ainsi qu'à la Communauté de Commune de Mer pour leur soutien.

À ce jour, l'association compte plus d'une vingtaine de membres et participants. Chacun peut nous soutenir, de façon régulière ou occasionnelle, sur la base du volontariat ou financièrement lors de nos diverses ventes (crêpes, brocante, biscuits...). N'hésitez pas à nous rejoindre dans cette super aventure, même si vous n'avez pas d'enfants scolarisés, et encore + si vous êtes à la retraite. Nous avons besoin des idées et du temps de chacun...

Des Mamans et Papas, plus motivés que jamais, pour que cette fin d'année et que 2025, soit ponctuée de nouveaux projets : nous vous souhaitons une ribambelle de petites joies et de grands bonheurs. Soyez assurés que nos plus vigoureux vœux de santé vous accompagnent, vous et vos proches.

Les membres et participants de l'APE : Gwénaëlle CORNALY et Vincent, Samantha DOUCET-HILLION et Cédric, Anne-Claire RABIER-COCHONNEAU et Thomas, Yann LABORDE et Virginie, Elodie MICHEL, Mathilde HUGUET, Perrine ROESCH et Samuel, Maureen MORAND et Vivien, Liliana DO RIO et Georges, Laëtitia THOMAS et Richard, Kelly THOMAS et Yann, Céline TANGANHO, Lucie SAUGER, Delphine PORTE et Pascal et pleins d'autres parents, grands-parents, tontons, tatas... vous souhaitent une :





Comité de Loisirs Lorges Villemuzard

Le Comité de Loisirs Lorges-Villemuzard vous présente ses meilleurs vœux de joie, bonheur et santé pour 2025. Nous espérons vous voir nombreux à participer dans la convivialité à nos manifestations sur la commune tout au long de cette nouvelle année.

En 2024, en raison des travaux de la salle des fêtes, le repas dansant du printemps a été remplacé par un vide-greniers le dimanche 14 avril qui a fait le plein d'exposants. C'est pourquoi, en 2025, nous renouvellerons ce vide-greniers.

Malgré le temps maussade de l'année passée, toutes nos festivités ont pu se dérouler. C'est particulièrement le cas pour le feu de Saint-Jean du 22 juin. Le terrain de football du village étant partiellement inondé, le pique-nique a été déplacé place de la Mairie où les odeurs de barbecue se mélangeaient aux chansons des groupes musicaux invités. Les nombreux participants ont pu tout de même voir disparaître dans les flammes de la nuit un splendide bulldozer avant de finir la soirée en dansant.

Le dernier dimanche d'août est un rendez-vous incontournable pour les joueurs de pétanque. Dans une ambiance confraternelle, les amateurs du village se sont confrontés aux joueurs plus expérimentés le dimanche 25 août, avec parfois quelques surprises mais se sont toujours les meilleurs qui gagnent !

En 2024, nous avons couplé la brocante de septembre avec une animation qui a enchanté les personnes présentes. En effet, avec la participation des municipalités de Lorges et Briou et l'engagement personnel de Nathalie et Charly, des grognards napoléoniens se sont installés sur le terrain de sport de Lorges et ont animé tout le week-end des 14 et 15 septembre. Un évènement exceptionnel pour notre commune.



Dernière animation de l'année, le « moules-frites » organisé le 12 octobre a fait le plein dans une salle des fêtes rénovée et une ambiance musicale très appréciée. Un succès qui se renouvelle chaque année.



Voici donc le programme pour 2025 (sous réserve de modification):

- Assemblée générale le vendredi 31 janvier à 19h00 dans la salle des fêtes
- Soirée repas dansant le samedi 15 mars 2025
- 2^{ème} Vide-greniers de printemps : dimanche 13 avril 2025
- Feu de Saint-Jean le samedi 21 juin 2025 (fête de la musique)
- Concours de pétanque le dimanche 31 août 2025
- Vide-greniers le dimanche 14 septembre 2025
- Soirée Moules-frites le 11 octobre 2025

Un nouveau projet est en cours pour début 2026. Nous vous en reparlerons dès qu'il sera confirmé.

Toutes ces manifestations ne peuvent être organisées sans l'engagement bénévole des membres et du bureau directeur du Comité de loisirs. Pour que l'animation dans notre village continue, le Comité a besoin de nouveaux bénévoles chaque année afin de remplacer les départs et de renouveler ou consolider le programme annuel. Si vous souhaitez venir apporter votre aide, n'hésitez pas à le faire savoir. Vous pouvez nous contacter :

- par email : cllv41@gmail.com
- par téléphone : au 06.66.50.15.07
- ou tout simplement en venant nous en parler lors des manifestations ci-dessus

et suivez nous sur Facebook.

Nous vous souhaitons une bonne année 2025.



Le bureau du Comité de Loisirs Lorges-Villemuzard.

Paroisses de la Petite Beauce en marche !

Les paroisses de la Petite Beauce rassemblent 4 secteurs pastoraux, Oucques, Josnes-Marchenoir, Morée et Selommes, avec plus d'une quarantaine de communes.

L'équipe des clercs de la paroisse pour l'année pastorale 2024-2025 est composée de Père Pierre-Lam TRAN venu de Montoire, du Diacre permanent Bruno SAVATON et du curé le Père Martin ADANKE.

La mise en place des organes d'animation de la paroisse a commencé en décembre 2023 : la paroisse dispose actuellement de 2 organes d'animation provisoires : une EAP (Equipe d'Animation Pastorale) et d'un Conseil pour les affaires économiques. Les membres de ces organes seront nommés par l'évêque en temps opportun. Un troisième organe à savoir le Conseil de Pastorale, viendra compléter les 2 premiers dans le courant de cette année pastorale.

L'accueil paroissial à Oucques est ouvert trois jours dans la semaine : mardi, mercredi et jeudi de 10h à midi. Pour un baptême, un mariage, des obsèques, ou inscrire votre enfant au catéchisme et à l'aumônerie, **contactez le presbytère au 0254232021 ou par mail paroissesdelapetitebeauce@gmail.com**. Pour recevoir les annonces et informations paroissiales, transmettez-nous une adresse mail et vous serez régulièrement tenus au courant du programme des célébrations et des événements culturels qui ont lieu dans nos églises.

Afin de découvrir ces secteurs et toutes les communes, le nouveau curé a pris l'initiative de rencontrer tous les maires et toutes les personnes qui assurent un service autour des différentes églises de ce territoire. Cette initiative qui a démarré se poursuit cette année.

Dans la joie et l'action de grâce, notre diocèse a accueilli le mardi 1^{er} octobre 2024, la nomination de Mgr Francis Bestion évêque de Blois par le Pape François. Mgr Francis Bestion était jusqu'alors évêque de Tulle. Son installation est prévue pour le 1^{er} décembre à la cathédrale Saint Louis de Blois.

Pour conclure, Paix et Bien à toutes et à tous tout au long de cette nouvelle année que nous souhaitons remplie d'espérance, de joie et de fraternité.

L'Equipe d'Animation Pastorale

Le Souvenir Français

Comme chaque année je remercie les bénévoles de notre association.

Les cotisations de ses adhérents, les subventions versées par les mairies permettent le fonctionnement du souvenir français.

Ceci permet d'entretenir les tombes des soldats morts pour la France quand leur famille n'est plus là et de maintenir le souvenir aux générations futures par le respect, le remerciement de la liberté.

Pensons à ceux qui ont donné leur vie car nous sommes gardiens de la mémoire : à nous le souvenir à eux l'immortalité.

Merci à tous et bonne et heureuse année 2025 ainsi qu'à vos familles.

Henri FOURNY, délégué communal.